

Banque nationale

Après l'éclatante victoire,
haro sur les tactiques
antisyndicales !

page 3



Sylviculteurs : l'urgence
de la syndicalisation

page 9

Les terroristes

Holà ! Une petite minute s'il vous plaît, messieurs les politiciens, évêques, éditorialistes et analystes de tout acabit. De la tristesse pour les victimes innocentes et de la compassion pour leurs proches, je veux bien ; de la révolte face à la barbarie de ces attentats horribles et de leurs responsables, j'en suis aussi ; mais quand vous bêlez « Vengeance ! » à l'unisson avec Bush et sa bande de marchands de canons, quand vous nous déclarez péremptoirement solidaires, nous le peuple canadien, avec tout ce qu'entreprendront les terroristes professionnels de la CIA pour assouvir cette vengeance et raffermir la suprématie américaine sur le monde, alors là je décroche, cessez de prétendre parler en mon nom, je ne suis solidaire de rien de tout cela.

Parce que c'est bien beau le respect de la douleur de nos voisins, mais à un moment donné, il faut dire les choses comme elles sont : ce qu'il y a de plus étonnant, dans ces événements, c'est bien qu'ils ne se soient pas produits plus tôt, non ?

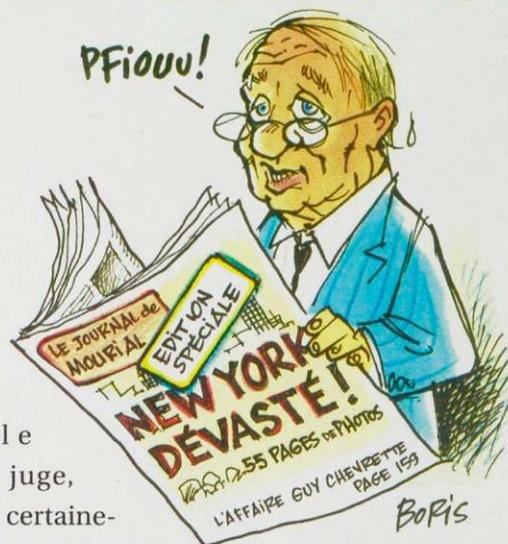
Qui parmi nous n'a pas un jour pensé que quelqu'un devrait bien leur rabattre le caquet, à ces arrogants Américains aux manières de pachydermes ? Alors imaginez un peu à quoi rêvaient toutes les nuits les milliers de Palestiniens, Chiliens, Salvadoriens, Vietnamiens, Irakiens, et j'en passe, qui ont vu leurs pères et leurs frères et sœurs torturés, mutilés, assassinés à l'ombre du drapeau étoilé juste parce qu'ils avaient une conception de la démocratie trop différente, c'est-à-dire généralement pas assez capitaliste, de celle de l'Oncle Sam ? C'est évident, ils rêvaient à leur « grand soir » à eux, à la vengeance des humiliés et des impuissants, la leur.

Malheureusement, les dirigeants américains sont incapables de comprendre cela ; ils n'ont que leur propre vengeance à l'esprit, même s'ils sont conscients que

ce faisant, ils provoqueront d'autres 11 septembre. Mais comme ils invoquent Dieu cent fois par jour, les dirigeants Américains sont sûrs d'avoir raison, alors ils vont continuer à engendrer plein de petits Oussama ben Laden un peu partout sur la planète.

Et vous voudriez, messieurs nos politiciens et éditorialistes, que nous soyons solidaires d'une telle monstrueuse bêtise ?!

VOTRE RÉACTION, M. CHEVRETTE ?



« **N**on coupable m'sieu le juge, plaiderai-je certainement la prochaine fois

que je me ferai prendre à 132 km/h sur l'autoroute. Je ne faisais pas d'excès de vitesse, je suivais la circulation, la même chose que le ministre des Transports ! » J'espère que Son Honneur ne pensera pas que je me paye sa tête...

Mais attention, la rumeur veut qu'à la suite des tragiques événements de New York, notre curé de la sécurité Guy Chevrette soit en train de nous concocter une nouvelle loi pour nous protéger envers et contre tous : obligation de porter un casque protecteur dans tous les édifices québécois de plus de 75 étages...

494

nouvelles csn

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Benoît Aubry
benoit.aubry@csn.qc.ca

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Clément Allard, Alain Chagnon, Michel Giroux, La Tribune, Imacom, René Marquis, Denis Pineau, contributions militantes

Photographies de la couverture

Michel Giroux

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page

Jean Gladu, Sophie Marcoux, Benoît Aubry, Jean-Pierre Larche

Numérisation photo

Benoît Aubry

Films

Graphique Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :

(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>
ISSN : 0712-8789

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 1435388

Durant les mois d'été, la CSN a attiré dans ses rangs plus de 5000 nouveaux membres provenant d'horizons aussi divers que les entrepôts des pharmacies Jean-Coutu ou le secteur de la sylviculture, sans compter la consolidation des unités des Centres jeunesse de Montréal, qui regroupent doréna-

vant en un seul syndicat 3000 travailleuses et travailleurs. De plus, 2300 agents fédéraux de libération conditionnelle tentent de se former en unité pancanadienne. D'autre part, la CSN a accueilli une centaine d'employé-es de la Banque Nationale. Voici la situation qui y prévaut. Bonne rentrée !

Banque Nationale

Après la victoire, la lutte continue

Pierre Dubois

À la suite d'une bataille de trois ans, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Banque Nationale-CSN a remporté, au cours de l'été, une éclatante victoire. Dans une décision historique rendue le 13 juillet, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) imposait une première convention collective donnant des augmentations de salaire de 30 à 60 pour cent aux syndiqué-es des services du recouvrement, de la téléphonie et de la télécommercialisation. Quelques employés bénéficient même d'une hausse de salaire de 80 pour cent !

Cependant, après une courte pause d'une semaine, les tactiques antisyndicales ont repris de plus belle. Mais Monique Loiseau, présidente du syndicat, persiste et signe. Son message au pdg de la Banque Nationale : « Vous pouvez faire ce que vous voulez, Monsieur Bérrard, vous allez nous voir dans votre soupe ! »

« Hé ! Boss ! Les unions qu'ossa donne ? »

Devant les locaux de la Banque Nationale, lors d'un point de presse le 19 juillet, Roger Valois, vice-président de la CSN, lançait : « Hé ! Boss ! Les unions qu'ossa donne ? », reprenant ainsi le titre du célèbre monologue de Yvon Deschamps. Les résultats de la lutte à la Banque Nationale démontrent que la présence d'un syndicat conduit à de meilleures conditions de travail et à de meilleurs salaires. Par exemple, un percepteur cumulant 20 années de service touchera maintenant 24,95 \$ l'heure comparative-ment à 15,58 \$ avant l'entrée en vigueur de la convention. Et



Quelques syndiqués de la Banque Nationale

comme celle-ci devrait entrer en vigueur en juin 1999, la Banque a dû déboursier plus d'un million de dollars en salaire rétroactif. Chaque membre du syndicat a reçu cet été un chèque dont le montant varie de 5000 \$ à 25 000 \$.

La bataille continue

Le jour même de la décision rendue par le CCRI, la Banque l'a contestée devant la Cour fédérale. Elle n'a pas fait non plus les chèques de « rétro » de gaieté de cœur. La lettre d'accompagnement ne laisse

aucun doute. Si la Banque gagne son appel, elle va vouloir récupérer son argent.

Les syndiqué-es du service de télécommercialisation, au nombre de 160 il y a trois ans, sont 50 aujourd'hui. À la suite de la signature de la convention collective, la direction de la Banque a signifié à un client institutionnel une augmentation des frais du service de 60 pour cent, ce qui correspond à l'augmentation de salaire obtenue. La Banque torpille ainsi le syndicat. Une vingtaine de personnes doivent perdre leur



Monique Loiseau, présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Banque Nationale-CSN

emploi d'ici novembre ; neuf ne sont d'ailleurs déjà plus là. Dans la même veine, le 27 juin 2001, l'antisindicalisme de la Banque l'avait conduite à vendre son service de téléphonie à GPS, une compagnie américaine d'Atlanta. Quarante emplois sont touchés. Seuls les employé-es du secteur du recouvrement ont vu leur nombre augmenter depuis l'avènement du syndicat. Ils sont présentement 35, alors qu'ils étaient 25 il y a trois ans. Mais la Banque menace de fermer ce service s'il devient non rentable.

Les membres du syndicat continuent donc de livrer une dure bataille. En 2000, les revenus de la Banque Nationale étaient de 3,3 milliards, avec des profits en hausse de 509 millions de dollars !

Photos :
Michel Giroux

Après un été chaud, la campagne de l'automne s'amorce

Pierre Dubois

À plusieurs reprises au cours de l'été 2001, la CSN a dénoncé publiquement l'antisyndicalisme de la multinationale McDonald's. Et le même message sera martelé cet automne dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la syndicalisation. Maxime Crompt et Patrick Bibeau, membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du restaurant de la rue Peel, à Montréal, y travaillent activement.

Le 15 septembre, c'est dans ce contexte que Maxime Crompt rencontrait une quarantaine de personnes de Jeunesse Canada Monde au Parc nature de Cap-Saint-Jacques. « Nous avons le pouvoir de changer les choses. Des pas de géant ont été franchis avec la syndicalisation du restaurant de la rue Peel. Se battre contre une multinationale, c'est un long voyage », a affirmé Maxime Crompt, président du syndicat.

Les jeunes travailleurs de McDonald's en ont beaucoup à dire sur la « McGestion ». Au restaurant McDonald's de la rue Peel, le franchisé Michel Marchand faisait de fréquentes rencontres avec ses jeunes travailleuses et travailleurs. Il proposait d'ailleurs une bien belle idéologie : « Tu com-

mences par torcher les toilettes et tu finiras comme propriétaire du restaurant. Mais ses agissements poussaient tranquillement les jeunes à décrocher de leurs études pour se laisser exploiter au restaurant », a expliqué Maxime Crompt à son auditoire. La campagne se déplacera bientôt dans les écoles et sur toutes les tribunes.

Par ailleurs, à Rawdon, la négociation de la première convention collective se poursuit pour le Syndicat des travailleuses et travailleurs du restaurant McDonald's. Plusieurs rencontres de négociation ont eu lieu cet été et il y a entente sur la majorité des clauses normatives. La négociation se poursuivra cet automne.

Un été chaud

En début d'été, Marc Lavolette, président de la CSN, a rendu publiques des preuves montrant que la multinationale McDonald's tire les ficelles des fermetures pour cause d'antisyndicalisme. La CSN a mis la main sur une copie du bail commercial liant les Restaurants McDonald's du Canada au gestionnaire de l'immeuble. McDonald's avait une option de renouvellement jusqu'en 2016! À Saint-Hubert, un restaurant McDonald's avait aussi fermé ses portes à la suite d'une syndicalisation. En 2001, la multinationale y

paie toujours les taxes municipales d'un montant de 17 000 \$ par année. Autant sur la rue Peel à Montréal que sur le boulevard Gaétan-Boucher à Saint-Hubert, la rentabilité d'un restaurant McDonald's semble soudainement s'effondrer avec la reconnaissance d'un syndicat ! Les franchisés sont très étroitement encadrés et il n'y a aucun doute que McDonald's orchestre les fermetures.

J'M le RESPECT!

Photos :
Alain Chagnon

Maxime Crompt :
Se battre contre une multinationale, c'est un long voyage.

Maxime Crompt, président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du McDonald's de la rue Peel, à Montréal, explique les méthodes antisyndicales de la multinationale américaine McDonald's.

Syndicalisation, mondialisation, équité salariale, partage de la richesse et financement des services publics

Yvan Sinotte



« L'accroissement constant du nombre de ses membres permet à la CSN d'ajouter du poids à ses revendications pour une amélioration des conditions de travail des travailleuses et travailleurs syndiqués, pour une mondialisation à portée politique et sociale, pour que la Loi sur l'équité salariale s'applique selon l'échéancier prévu, pour un effort en vue de réduire l'écart entre riches et pauvres et pour un réinvestissement dans les services publics », affirme le président de la CSN, Marc Laviolette, à l'occasion de la rentrée 2001-2002.

Réforme des normes du travail

La CSN réclame une réforme en profondeur de la Loi sur les normes minimales du travail, adoptée en 1979, avant la prolifération de nouveaux statuts d'emploi : travail autonome, travail à domicile, généralisation du travail à temps partiel, faisant de ces travailleuses et travailleurs atypiques des salariés sans aucune protection sociale.

« Cette loi, selon le président de la CSN, doit aussi prévoir une augmentation du salaire minimum. Si la lutte à la pauvreté constitue réellement une priorité du gouvernement du Québec, celui-ci doit démontrer son sérieux à cet égard. »

Suites du Sommet des peuples des Amériques

Le Sommet des peuples des Amériques, qui s'est tenu parallèlement au Sommet des Amériques, a démontré clairement l'opposition de la population à la création d'une zone de libre-échange des Amériques qui dépouille le milieu politique de ses pouvoirs et qui est dépourvue de mesures sociales reconnaissant les droits fondamentaux des citoyennes et citoyens.

« La CSN, affirme son président, continuera de prôner que des projets comme la ZLEA doivent dépasser l'aspect strictement commercial et marchand pour qu'ils deviennent des projets politiques et sociaux. »

ZLEA

Par ailleurs, la CSN, seule centrale syndicale québécoise membre de plein droit de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), participera aux travaux de l'Organisation régionale inter-américaine du travail (ORIT), qui regroupe 45 millions de membres à travers les Amériques. L'ORIT réunira son groupe de travail sur la ZLEA et son comité exécutif en octobre à Ottawa, juste avant la rencontre des ministres du Travail de l'Organisation des États américains, qui aura lieu également à Ottawa.

Équité salariale

La CSN tient à prévenir les employeurs des secteurs privé et public, qui n'ont pas encore fait leurs devoirs, que la Loi sur l'équité salariale entrera en vigueur le 21 novembre et qu'il ne sera pas question de négocier des retards à ce chapitre.

Marc Laviolette prévient

que la CSN sera également vigilante quant aux travaux de la Commission de l'équité salariale qui a eu tendance, jusqu'ici, à favoriser les employeurs qui prétendaient avoir déjà procédé à l'implantation d'un programme d'équité salariale.

Réinvestissement dans les services publics

La CSN revendiquera un réinvestissement massif dans les services publics qui ont lourdement été affectés par le désengagement fédéral, l'atteinte du déficit zéro et les promesses de réduction d'impôt. « Le gouvernement québécois doit rapidement réinvestir en santé, en éducation et dans les ressources sociales » souligne le président de la centrale.

Le gouvernement fédéral, au premier chef, doit rétablir ses transferts sociaux à 18 pour cent au Québec et accorder des points d'impôt équivalents à la participation du fédéral au domaine de la santé.

Le gouvernement québécois, dans sa course au déficit zéro, a sabré aveuglément dans les services publics sans égard aux besoins de la population et ses promesses de réduction d'impôt aggravent une situa-

tion déjà pitoyable. « Les réductions d'impôt, affirme Marc Laviolette, ne sont que des mesures électoralistes qui, sous l'impulsion du néolibéralisme dominant, amenuisent le rôle de l'État. Elles se substituent à la responsabilité des entreprises de verser de meilleurs salaires à leurs employés, ceux-ci disposant d'un revenu net supérieur à celui qu'ils touchaient auparavant. »

Comme on peut le constater le menu CSN des mois à venir est assez substantiel. Il s'inscrit dans sa tradition de défense de ses membres et de la promotion d'une société qui vise à un partage de la richesse qui réduira l'écart entre les mieux nantis et les démunis.

Grâce au nouveau Code du travail Les syndiqués de Unitcast reprennent le travail

Henri Goulet

L'été a été gris à la fonderie Unitcast de Sherbrooke. Mais grâce à la mobilisation syndicale et à la modification de l'article 45 du nouveau Code du travail, entré en vigueur le 15 juillet, l'automne s'annonce déjà plus radieux.

Le 5 juillet, après plusieurs mois de fonctionnement en travail partagé, les 102 employés de la vieille fonderie d'acier, établie rue Belvédère à Sherbrooke depuis 1910, se retrouvent sur le trottoir à la suite de la faillite de l'entreprise. Le 30 juillet, l'usine est rachetée et passe sous la direction de Castech de Thetford Mines. Ignorant les nouvelles dispositions du nouveau Code du travail, l'acquéreur relance les opérations en embauchant une trentaine d'employés, sans



Le nouveau comité exécutif du Syndicat des employés de Unitcast (CSN) élu lors de l'assemblée générale du dimanche 16 septembre. De gauche à droite : Marc Robert, agent de griefs ; Jacques Glaude, trésorier ; Claude Lemieux, président ; Éric Vachon, secrétaire et Richard Gosselin, vice-président.

Manifestation des syndiqués de Unitcast, à Sherbrooke, le vendredi 24 août afin de faire respecter le rappel des employés selon la liste d'ancienneté.

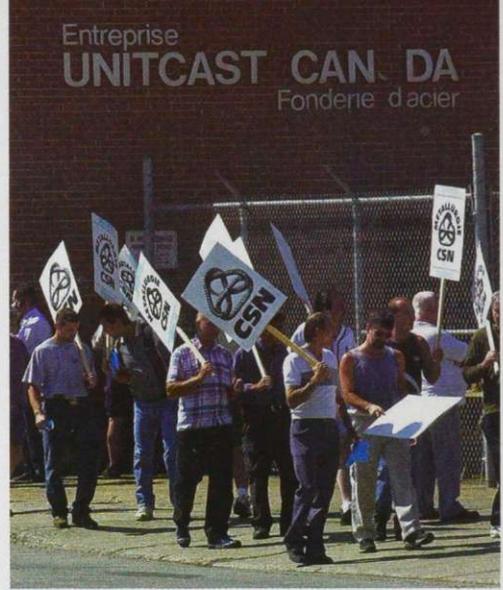


Photo : La Tribune, Imacom, René Marguis

respecter l'ancienneté, prenant pour acquis que la convention collective négociée et le syndicat CSN en place depuis 1965 étaient liquidés. Surprise. L'article 45 modifié précise justement que, même en cas de faillite, le nouveau propriétaire se doit de reconnaître l'accréditation syndicale ainsi que le contrat de travail négocié entre le syndicat et l'ancien employeur.

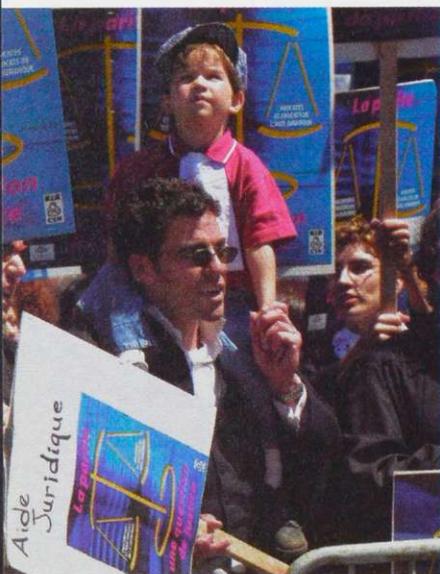
La mobilisation des syndiqués ne s'est pas fait attendre. Dès le 4 septembre, tout était

rentré dans l'ordre, le nouvel employeur ayant pris la décision de ne pas se battre contre le syndicat CSN, de procéder au rappel selon la liste d'ancienneté et d'appliquer la convention collective en vigueur jusqu'en 2004. « À ce jour, une quarantaine de nos gars sont au travail. Il nous reste maintenant à travailler très fort pour faire réintégrer tous nos membres », a promis le nouveau président du syndicat, Claude Lemieux.

Les avocats de l'aide juridique ont la parité

Pierre Dubois

Photos :
Clément Allard



La parité, une question de justice !

À l'issue d'une rencontre avec le Conseil du trésor, début septembre, les avocates et avocats de l'aide juridique du Québec ont obtenu le maintien de la parité salariale avec les procureurs de la Couronne. Ils recevront ainsi un montant forfaitaire de 3,25 pour cent par année s'ajoutant aux mêmes augmentations salariales consenties aux autres employés de l'État. Ainsi, ils pourront donc renouveler leur convention collective de travail pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 1998 et le 30 juin 2002.

Les avocats en faisaient une question de principe afin de permettre le maintien de la qualité des services juridiques offerts aux plus démunis de notre société. « Si le gouvernement s'était obstiné à ne pas nous écouter, il aurait envoyé le message aux plus démunis qu'ils n'ont pas droit à des services juridiques de bonne qualité », a commenté Michel Tremblay, président de la Fédération des professionnelles-CSN, qui représente la moitié des 300 avocats de l'aide juridique du Québec. À l'occasion de cette lutte, les avocats de la

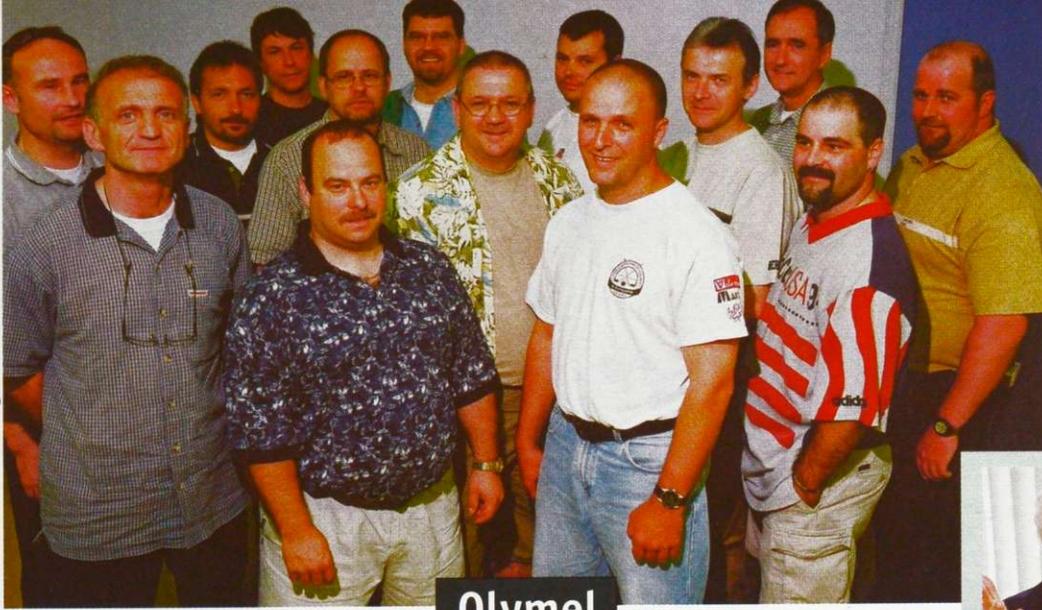
FP-CSN étaient en coalition avec la Fédération des avocates et avocats de l'aide juridique du Québec.

C'est en juin que les toges descendaient dans la rue. Une

manifestation à Québec, le 8 juin 2001, qui réunissait 200 des 300 avocats de l'aide juridique du Québec, aura été le point culminant des moyens de pression. Justice a donc été faite !



8 juin 2001 : Les avocats de l'aide juridique du Québec lors de la manifestation devant le Parlement.



Olymel

Deux mille hommes au bord du conflit

Roger Deslauriers

Les trois syndicats CSN du groupe Olymel de Saint-Simon, Vallée-Jonction et Princeville, qui négocient à une table commune, vont avoir droit de grève à compter du quatre octobre, à minuit. Si la partie patronale n'est pas plus encline à trouver des solutions et qu'elle ne cesse de tenter de faire des percées au détriment des droits des travailleurs, tout porte à croire que ces derniers, plus de deux mille, poussés par un déplorable laxisme des patrons, n'auront d'autre choix que d'opter pour l'affrontement.

Pourtant, le comité syndical avait tout fait pour placer la négociation sur une trajectoire positive. D'abord un constat des problèmes, puis des demandes ciblées visant à s'y attaquer. Pour focaliser la négociation sur ces questions, les assemblées avaient également consenti à retenir leurs demandes à caractère pécuniaire jusqu'à ce que les autres questions soient réglées. De plus, prenant en compte le temps relativement court restant avant l'échéance des conventions collectives, le 30 septembre 2001, et le haut niveau d'exaspération des travailleurs face aux problèmes qui perdurent, le comité de négociation syndical avait donné sa disponibilité pleine et entière, quitte à reporter les vacances des membres du comité.

Côté patronal : pas de presse

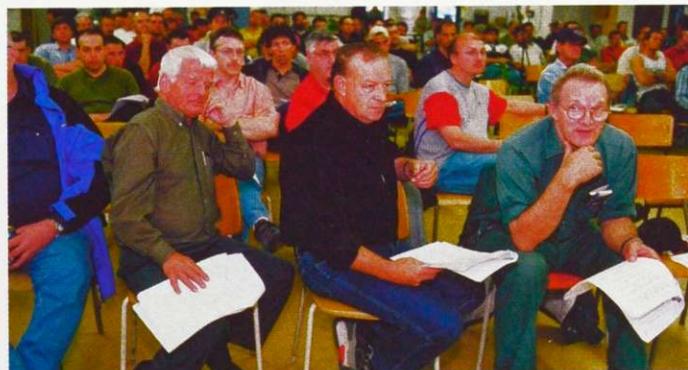
Le comité patronal de négociation devait malheureusement

ne pas prendre très au sérieux les appréhensions syndicales concernant le temps très limité pour régler les questions litigieuses. S'étant attaqués au cœur de la convention en juillet, soit le mouvement de main-d'œuvre, les comités patronal et syndical font, depuis ce temps, quasiment du sur place, les patrons cherchant à rogner dans des acquis syndicaux fondamentaux comme la ligne d'ancienneté. Qu'on en juge par les points restants qui

n'ont même pas été abordés par les négociateurs : procédure d'intégration, heures supplémentaires, santé-sécurité, changements technologiques, fardeau de tâche, sans compter les enjeux pécuniaires (salaires et avantages sociaux) sur lesquels les assemblées syndicales ne se sont pas encore penchées.

Lucidité ou opportunisme ?

Était-ce le début du rougis-



Au printemps, les assemblées avaient accepté de reporter leurs demandes de nature pécuniaire afin de régler les nombreux problèmes qui pourrissent les relations de travail.

Le comité syndical d'Olymel a tout mis en œuvre pour que la négociation aille rondement. Il est encore disponible pour accélérer les pourparlers en vue d'un règlement qui éviterait un conflit.



Julien Painchaud, conseiller à la Fédération du Commerce-CSN :

« S'il n'y a pas de changement dans le comportement des boss pour régler ce qui reste sur la table, je ne sais pas comment on peut éviter un conflit. »

ment des feuilles, une soudaine poussée de lucidité ou même un opportunisme débridé, toujours est-il que le 18 septembre, les patrons se rendent à l'idée que les jours deviennent plus courts et qu'en venir à la conclusion d'une convention allait être difficile. Ils n'ont d'autre idée que de demander la suspension du droit de grève jusqu'à la fin décembre. Les représentants syndicaux connaissent leurs assemblées et savent que les membres auront nettement l'impression que les patrons veulent leur faire avaler une couleuvre. Ils opposent donc une fin de non-recevoir à la stratégie de faire traîner ce qui sent déjà trop mauvais.

Le négociateur des syndicats regroupés est très lucide : « S'il n'y a pas de changement dans le comportement des boss pour régler ce qui reste sur la table, je ne sais pas comment on peut éviter un conflit », affirme Julien Painchaud, conseiller à la Fédération du commerce-CSN. Par ailleurs, la détermination des travailleurs est à son maximum : les assemblées qui ont regroupé plus de 80 pour cent des membres, il y a deux semaines, ont encore soudé davantage leur solidarité.



Le vice-président de la CSN, Roger Valois, entouré de Benoit Homier (à gauche) et de André Filion (à droite), lors de la conférence de presse tenue le 28 août pour annoncer le dépôt de la requête en accréditation de l'UCPPO-SCALCP-CSN.

Un projet libérateur

Les 2300 agentes et agents de libération conditionnelle optent pour la CSN

Sarah Binder

Membre de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), Jay West travaille au Service correctionnel du Canada depuis 14 ans. Avec plusieurs autres de ses collègues de travail, il milite activement, depuis quelques mois, pour se doter d'un syndicat plus en mesure de défendre ses intérêts. Créé au mois de mai, le Syndicat canadien des agents de libération conditionnelle et de programmes (UCPPO-SCALCP-CSN) a franchi une première étape vers cet objectif en déposant, le 28 août, une requête en accréditation pour représenter ces syndiqué-es répartis à travers tout le Canada.

Jay West fait partie du groupe « Welfare Programs », les WP, comme ils se désignent entre eux. De ce groupe, 2000 travaillent au Service correctionnel du Canada, 300 au ministère des Anciens combattants, et ils sont éparpillés dans plus de 250 lieux de travail différents à travers le Canada. À l'Alliance, lors des négociations avec le Conseil du Trésor, leurs revendications sont constamment ignorées parce qu'ils ne comptent que pour trois pour cent des 65 000 membres de la Table 1 constituée par l'AFPC. « Il est toujours très difficile pour nous d'obtenir une entente qui tienne compte de notre réalité », confie Jay West, de son poste de travail à l'établissement Edmonton Max, en Alberta.

Conditions de travail épuisantes

Les WP vivent une pression psychologique intense et ils

subissent régulièrement des menaces physiques, que ce soit dans les programmes de réhabilitation des détenus ou dans le suivi des détenus en libération conditionnelle. Une employée d'une section locale montréalaise, travaillant au ministère des Anciens combattants, parle de ses 300 dossiers de maintien à domicile, en grande majorité des survivants de la Deuxième Guerre mondiale et des militaires « casques bleus » souffrant de traumatismes profonds à leur retour au pays. « J'ai beaucoup de clients qui ne sont pas stables sur le plan émotif, déplore-t-elle. Le stress moral est épuisant et, occasionnellement, notre travail peut représenter un danger physique. »

me profonds à leur retour au pays. « J'ai beaucoup de clients qui ne sont pas stables sur le plan émotif, déplore-t-elle. Le stress moral est épuisant et, occasionnellement, notre travail peut représenter un danger physique. »

Disparités régionales

Benoit Homier, un WP cumulant plus de 20 ans d'ancienneté, dénonce quant à lui l'application inégale de la convention collective dans les diffé-



Pour Brenda McLarnon-Leroux, conseillère syndicale au Service de syndicalisation de la CSN, la campagne de signature de cartes s'est déroulée de façon très rapide et en un laps de temps très court, preuve éloquent que les agentes et agents de libération conditionnelle sont décidés à se doter d'un syndicat combatif et autonome.



Union of Canadian Parole and Programs Officers
Syndicat canadien des agents de libération conditionnelle et de programmes



rentes régions du Canada. Obligé de visiter à domicile des gens « à risque élevé » et potentiellement dangereux, il se considère chanceux d'avoir accès à un téléphone cellulaire, la grande majorité de ses collègues de travail n'ayant pas, comme lui, la possibilité d'en bénéficier. « Si nos membres se font agresser, ils ne peuvent même pas demander de l'aide », affirme ce militant chevronné. Les WP aspirent aussi à une échelle salariale qui tienne davantage compte de leur formation académique et professionnelle. « La gestion régulière de 300 dossiers impose un rythme de travail époustouflant, précise Benoit Homier. Il est clair que notre projet de nous doter d'un syndicat autonome ne repose pas uniquement sur une question salariale. Nos membres revendiquent d'abord et avant tout l'amélioration de la qualité de vie au travail. »



Benoit Homier

Campagne de syndicalisation chez les travailleurs sylvicoles

Il n'y a pas que la forêt qui est malade !

Henri Goulet



Le président du SNS-CSN, Johnny Simard, en tournée de consolidation aux camps forestiers des compagnies Tramfor et DLM à 350 kilomètres au nord de Chicoutimi.

Lancée au printemps, la campagne de syndicalisation chez les sylviculteurs a donné des résultats très positifs, « au-delà de nos espérances », d'affirmer le président du Syndicat national de la sylviculture (SNS-CSN), Johnny Simard. « C'est une preuve éloquente que les besoins sont énormes chez ces travailleurs qu'on maintient dans un état d'esclavage par la menace et la peur. Les droits les plus élémentaires sont quotidiennement bafoués. Dans ce secteur de l'industrie forestière, la campagne de syndicalisation prend des allures de guérilla. »

A ce jour, des demandes en accréditation ont été déposées auprès d'une quinzaine d'entreprises sylvicoles, plus parti-

loin de la coupe aux lèvres. Entre le dépôt des requêtes et la tournée de consolidation entreprise tout récemment, le travail

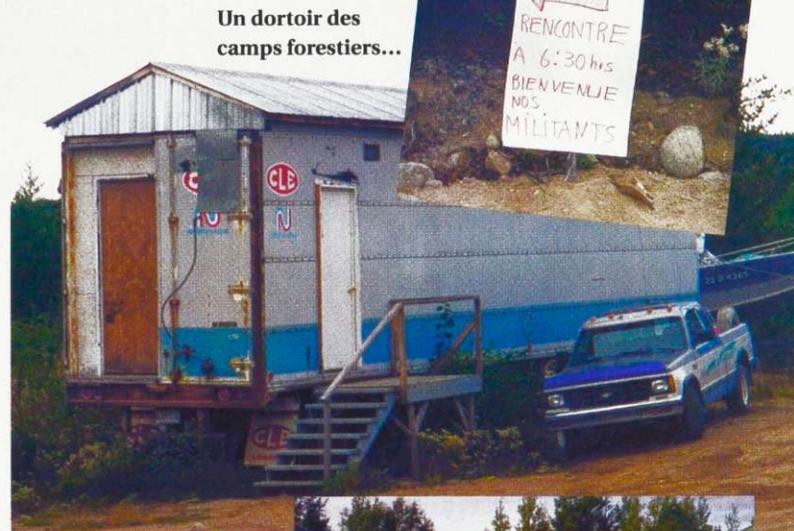
de sape des employeurs a été dévastateur : obligation de signer des cartes de démission, représailles, isolement des leaders et octroi des terrains les plus dégueulasses et éloignés aux militantes et militants identifiés. À cause de l'éloignement des camps, l'information est difficile à transmettre. Le simple fait de réunir les travailleurs relève de la haute voltige. Les rencontres s'organisent dans la clandestinité autour d'un feu, dans le plus proche « pit » de sable.

Le règne de la peur

Le règne de la peur

Une militante rencontrée au kilomètre 136 du « chemin des passes », tout en haut de Saint-Ludger-de-Milot, confirme la peur qui règne dans les camps. Les gars ont peur de s'afficher, de se faire envoyer dans une parcelle de merde, de se faire congédier, de perdre leur chô-

mage durant l'hiver. Ils n'ont pas le goût de s'imposer eux-mêmes une plus grande misère que leur métier leur impose déjà. D'autant plus que dans les camps forestiers, l'employeur — comme Dieu autrefois — est partout : le travailleur loge dans ses dortoirs, il mange dans sa cafétéria, il prend sa bière dans son bar et il est à sa merci pour la distribution des terrains.



Depuis l'Erreur boréale, on sait que la forêt québécoise est malade. Depuis le début de la campagne de la CSN auprès des sylviculteurs, on peut maintenant avancer une autre conviction : il n'y a pas seulement la forêt qui est malade !

Requêtes déposées par le Syndicat national de la sylviculture (SNS-CSN)

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Coopérative Ferland-Boileau
Techno-Sat
E. Forêt
Sylviculture Tramfor inc.
STF, enr.
Géo-For inc.
DLM, enr.
Coopérative Sainte-Rose

Ferland-Boileau
Ville de La Baie
Ville de La Baie
Ville de La Baie
Saint-Prime
Saint-Ludger-de-Milot
Labrecque
Sainte-Rose-du-Nord

Abitibi

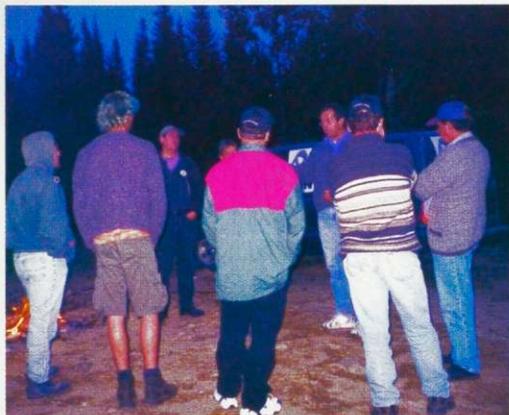
Coopérative de travail de Rivière-Davy
Aménagement 4-temps
Chantiers de Chibougamau
Ferland Jean Aménagement L.F.

Amos
Amos
Chapais
Senneterre

Mauricie

Optiver
SAAF
Marcy
Ail des bois

Saint-Louis-de-France
Saint-Louis-de-France
Trois-Rivières
Saint-Joseph-de-Mékinac



Rencontre des militants autour d'un feu de camp, en soirée, après le long retour au camp, la douche et le souper. Avec une journée de travail dans le corps, la fatigue vient vite et le temps disponible est limité, surtout que la journée reprend à 4 heures du matin.

culièrement concentrées au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Abitibi et en Haute-Mauricie (voir encadré). Les requêtes visent à représenter pas moins de 1000 travailleurs sylvicoles.

Une campagne digne des années 30

À la lumière de ces seuls résultats, la campagne de cet été peut être considérée comme une réussite totale. Toutefois, il y a



Le Sommet des peuples a donné lieu à une mobilisation très importante. Entre 45 000 et 60 000 personnes ont participé à la Marche des peuples des Amériques pour réclamer des Amériques solidaires.

Qu'y a-t-il dans l'avant-projet d'accord de la ZLEA ?

Jean-Pierre Larche

Le projet de ZLEA vise beaucoup plus que la libre circulation des biens de consommation de la Terre de Baffin à la Terre de feu. Les chapitres sur l'investissement, les services, par exemple, démontrent hors de tout doute qu'il s'agit de mondialiser bien plus un modèle économique que des échanges.

La lecture des textes donne l'impression que la négociation est bien peu avancée. En vérité, elle l'est sûrement davantage qu'au moment où ces textes reposaient sur la table. Le chapitre sur l'investissement, par exemple, est en tous points semblable à celui que certains groupes avaient obtenu lors du Sommet des peuples, en avril. Or, cette version du chapitre était datée de novembre 2000 ! Autrement dit, le texte de l'accord de la ZLEA que la société civile a entre les mains présentement est une version antérieure aux textes actuellement en négociation.

L'investissement au cœur des négociations

C'est le chapitre sur l'investissement de l'ALENA qui sert de base au chapitre correspondant dans la ZLEA. Entre parenthèses, on retrouve une multitude de propositions d'amendements à ce texte de base qui proviennent de différents pays des Amériques. Malheureusement, il nous est im-

possible de savoir avec précision qui veut quoi. Le texte ne comprend même pas les positions canadiennes sur cette matière.

On perçoit néanmoins certaines réticences face à la portée de ce projet de chapitre sur l'investissement. Quelques pays voudraient conserver le droit de favoriser certaines entreprises nationales et d'imposer des obligations de résultats aux investissements étrangers afin d'avoir une marge de manœuvre en terme de développement régional. À l'opposé du spectre, les États-Unis, fort probablement, voudraient transposer dans la ZLEA le défunt Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) qui pré-



Le 3 juillet, les gouvernements des Amériques, dans un geste sans précédent, libéraient les textes de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Une grande victoire populaire. Que révèlent donc ces 461 pages ?

voit, par exemple, qu'une entreprise étrangère aurait droit à des compensations si ses profits potentiels sont entachés par des « troubles publics ». Plusieurs y voient une incitation à la répression des manifestations, grèves, etc.

Les services publics dans le moulinet

L'éducation et la santé se retrouveront peut-être au nombre des champs exclus de l'accord. Toutefois, on constate à la lecture du chapitre VII portant sur les services que ces exclusions pourraient être éphémères dans la mesure où l'on envisage la création d'une commission permanente, comme celle de l'ALENA, dont le man-

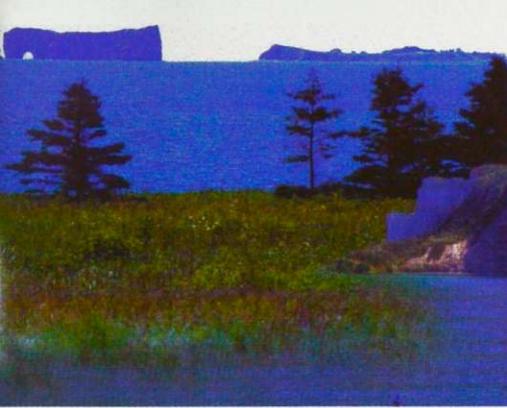
dat, après 2005, est on ne peut plus clair : faire tomber petit à petit les dernières barrières à la libéralisation tous azimuts. Bref, en signant la ZLEA, les gouvernements des Amériques s'engageraient formellement à tout libéraliser dans un avenir indéfini.

Une résistance nécessaire

Les négociations ne sont pas terminées mais on sait d'ores et déjà que l'accord de la ZLEA, tel qu'il se présente, concernera bien plus que la liberté de commerce. Or les questions périphériques, comme l'agriculture, les services, les investissements ou les droits de propriété intellectuelle, soulèvent des débats tout aussi importants, voire plus. Au mois d'octobre, le Réseau québécois sur l'intégration continentale tiendra une rencontre d'information sur les textes de la ZLEA et sur les effets de l'ALENA et du MERCOSUR.

Pour en savoir davantage : <http://www.cmaq.net>

Présent durant toute la durée du sommet, le président de la CSN, Marc Lavoie, a salué la mobilisation populaire et espéré que les gouvernements entendraient le message : « Non à la ZLEA, d'autres Amériques sont possibles. »



Le président de la CSN, Marc Laviolette, a souligné « la détermination des femmes et des hommes de ce coin de pays qui s'entêtent à ne pas mourir ».

Congrès du Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Le défaitisme : par-dessus bord !

Michel Crête

« Jetons le défaitisme ancré dans nos âmes par-dessus bord. Agissons pour l'avenir de notre région et un meilleur partage de la richesse. » C'est en ces termes que la présidente du Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine de la CSN, France Boulay, a résumé les propositions adoptées par une centaine de délégués syndicaux qui ont participé au congrès de son organisme, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin, à Maria.

C'est bien connu : région éloignée des grands centres urbains, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est mal en point. En 12 ans, la région a enregistré durement une perte nette de 5400 emplois. Quarante-sept pour cent des personnes travaillent moins de 26 semaines par année et le taux de chômage oscille aux alentours de 21 pour cent. Avec un revenu moyen annuel de 19 773 \$ par habitant, la population a un revenu inférieur de 5800 \$ à celui de l'ensemble de la population québécoise, de sorte que la région se dépeuple.

Réunis autour du thème *Solidaires dans nos actions pour l'avenir de notre région*, les représentants syndicaux ont voté des propositions visant, pour

l'essentiel, à augmenter la syndicalisation, à s'impliquer dans le développement économique, à mieux protéger l'environnement et à consolider, voire améliorer les services publics. Selon France Boulay, « le syndicalisme, c'est encore le meilleur levier économique pour améliorer nos conditions de vie ».

Colloque sur le développement économique

Dans l'avenir, on mise beaucoup sur la tenue d'un colloque portant sur le développement économique de la région. En plus des responsables des syndicats CSN, celui-ci devrait réunir également ceux du milieu socio-économique.

Pour changer les choses : la CSN



« La CSN, c'est près de 270 000 membres. En plus d'être présente dans le secteur privé, la CSN l'est également depuis fort longtemps dans l'ensemble du secteur public québécois. Avec 140 000 membres dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation ainsi que dans les organismes gouvernementaux, elle est l'organisation syndicale la plus représentative du secteur public québécois. De plus, la CSN est composée de 53 pour cent de femmes.



« Ce caractère représentatif contribue à en faire une interlocutrice incontournable. Elle l'a démontré à plusieurs reprises, lors de la négociation de conventions collectives mais également lors de grands débats entourant les réformes dans les réseaux. »

Extraits de *Pour changer les choses : la CSN*. Une publication de la Confédération des syndicats nationaux.

IGA : la lutte continue



Les 49 employé-es du marché d'alimentation IGA Picard, à Saint-Hyacinthe, ont entrepris leur troisième année de lock-out au début de l'été. En conflit depuis le 21 juin 1999, ils rejettent toujours le projet de convention collective patronal qui mettrait en péril leurs emplois. Selon ce projet, les affichages de postes n'existeraient plus et l'ancienneté ne serait plus reconnue. L'employeur demande également que des postes à temps complet soient transformés en postes à temps partiel. Le contrat de travail des salarié-es est échu depuis octobre 1998.

M.C.



Le comité exécutif du Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine : le vice-président Georges Fournier, la vice-présidente Louise Côté, le secrétaire Sylvio Wafer, la présidente France Boulay, le vice-président Anatole Chiasson, la vice-présidente Liliane Tremblay et le trésorier Guy Grenier. (Photo : Denis Pineau)

Initiation au syndicalisme



La Formation Soleil, organisée par le comité des jeunes de la CSN pour permettre à des militantes et militants syndicaux de suivre une session d'initiation au syndicalisme dans un cadre de vacances en plein-air, a attiré 25 jeunes et leurs conjoints, du 12 au 15 août, à Sainte-Lucie-des-Laurentides. Ces derniers provenaient de huit régions et de six fédérations. La formation est axée sur l'histoire du mouvement, ses structures et ses composantes ainsi que ses procédures (assemblée délibérante).

B.A.

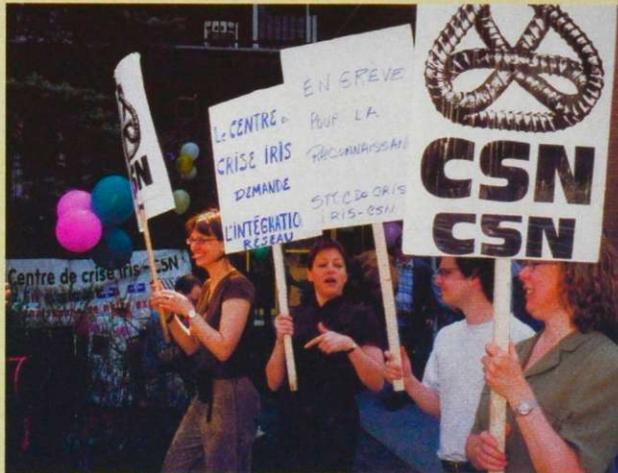
Iris : nouveau contrat de travail

Après plus de cinq mois de grève, les activités ont repris leur cours normal, le 8 juillet, au Centre d'intervention de crise Iris, à Montréal. Spécialisés en intervention auprès des personnes en détresse psychologique, les 30 employé-es ont donné leur aval à une convention collective se terminant en mars 2004. Elle est assortie d'une augmentation de salaire de 10 pour cent, d'un montant forfaitaire et d'une prime de nuit. Le nouveau contrat de travail prévoit notamment l'amélioration de l'assurance collective et des clauses de libération pour activités syndicales, ainsi que des gains pour le personnel occasionnel ou à temps partiel. Durant le conflit, les services essentiels étaient assurés.

À l'emploi d'un groupe communautaire financé par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, ces syndiqué-es revendiquent leur intégration au réseau public.

La convention était échue depuis août 1998.

M.C.



Assignations temporaires

Agir pour les réduire

C'est sur le thème « Agir en prévention : réduire les assignations » que s'est déroulé, les 17 et 18 septembre, le colloque de la Fédération du commerce sur l'assignation temporaire réunissant à Québec 220 participants de tous les secteurs. « Nous avons creusé de bons sillons, a

confié à *Nouvelles CSN* le président Jean Lortie. Entre autres, nous avons déposé une primeur : un guide de négociation syndicale sur l'assignation temporaire. »

Après avoir brossé un portrait de cette tactique dont usent et abusent les employeurs, les participants ont discuté du rôle d'information, d'intervention, de soutien et de négociation dévolu au syndicat et ont adopté un plan de travail ambitieux : le comité fédéral de santé-sécurité s'est vu confier le mandat d'effectuer une tournée des secteurs et le comité exécutif celui d'établir des liens avec les autres fédérations de la CSN. Objectif : présenter des propositions au prochain congrès de la CSN.

L.L.

Pour aider des gens qui aident des gens...

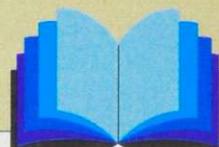
Le vendredi 28 septembre, vous êtes invités à arborer vos couleurs, décorer vos parapluies, sortir vos trompettes, vos porte-voix et vos crécelles et à emboîter le pas aux « gens qui aident des gens... ». La marche Centraide aux 1000 parapluies se met-

La marche Centraide
aux 1000 parapluies



tra en branle à 12 heures 15, à l'angle des rues Sainte-Catherine et McGill College, puis empruntera la rue Sainte-Catherine. Elle prendra fin vers 13 heures, près de la Place des Arts, avec le dévoilement de l'objectif de la campagne de souscription. L'an dernier, près de 8000 personnes y avaient pris part.

B.A.



À vos livres

Nouvelles CSN maintenant relié

N'avez-vous pas déjà rêvé de pouvoir consulter un reportage de votre magazine préféré sans devoir chercher dans votre collection le numéro où il se trouve ? Dès janvier 2002, votre rêve pourra devenir réalité. Vous pourrez vous procurer votre *Nouvelles CSN 2001* relié à la librairie de la CSN. Mais vous devrez faire vite : le nombre d'exemplaires est limité et les premiers arrivés seront les premiers servis.

NOUVELLES CSN

2000

Déçues de leurs conditions de travail

Les éducatrices des CPE font appel à la CSN

On entendra parler de plus en plus des éducatrices en milieu familial puisque ces professionnelles, qui offrent des services de garde à la maison, ont décidé de se syndiquer. Les éducatrices d'une douzaine de CPE ont rejoint la CSN depuis le mois de juin. Elles sont plus de 8000 au Québec et font partie du programme de places en service de garde à cinq dollars. Leurs conditions de travail doivent être améliorées. En effet, pour un salaire oscillant entre 10 000 et 15 000 dollars par année, elles doivent être disponibles dix heures par jour, ne peuvent se faire remplacer et n'ont accès à aucune protection sociale telles l'assurance-emploi ou les prestations de la CSST. Le gouvernement veut en effet les confiner à un statut de travailleuses autonomes. Pourtant, dans la réalité, elles n'ont aucun contrôle sur leurs tarifs et sont donc totalement dépendantes économiquement. En outre, elles doivent suivre les directives émises par le ministère de la Famille et de l'Enfance qui sont appliquées différemment par chaque CPE. La CSN est déterminée à aider ces professionnelles à se sortir de telles conditions de travail moyenâgeuses. Sur la photo, la présidente de l'Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial, qui regroupe le quart de ces professionnelles au Québec, Nathalie D'Amours, et la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.



J.-P. L.

Assurance parentale

Appui de la CSN au régime québécois

La CSN soutient fortement les travaux du Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale

en assumant la coordination de ses activités et ce, afin d'accélérer la mise en place d'une nouvelle loi qui favoriserait la situation des familles et particulièrement celle des femmes au Québec. Une telle loi ne pourrait toutefois être mise en vigueur que si le gouvernement fédéral accepte de transférer vers le Québec la part des cotisations payées au régime d'assurance-emploi par les travailleuses et travailleurs québécois pour les prestations de maternité et parentales. La CSN invite donc la population à signer une carte d'appui afin de presser le fédéral à conclure une entente de transfert.

B.A.



Hommage aux victimes des attentats

Les membres du bureau confédéral ainsi que les salariées de la CSN ont observé quelques minutes de silence le 14 septembre, devant le siège social de la centrale, à la mémoire des victimes des attentats survenus aux États-Unis. Au lendemain de la tragédie, le président Marc Laviolette avait adressé un message de solidarité au peuple américain et ses condoléances aux familles éprouvées.



photo : Alain Chagnon

B.A.

L'homophobie, c'est pas une farce !

Le 5 août, le Forum des gais et lesbiennes syndiqués du Québec a participé au défilé de la fierté gaie et lesbienne sur le thème « L'homophobie, c'est pas une farce ! ». Le char allégorique du groupe, un poste radio géant, faisait référence aux propos souvent homophobes qu'utilisent certains animateurs de radio et qui contribuent à véhiculer des messages d'intolérance envers la communauté. La secrétaire générale de la CSN, Lise Poulin, a marché avec eux. Sur le plan syndical, le forum entend continuer à lutter contre la discrimination à l'égard des conjoints

de même sexe. La coalition intersyndicale pour le défilé comprenait la

CSN, la CSQ, le SFCP et le SQEES.

J.-P.L.

www.pauvrete.qc.ca



Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté possède maintenant un site web. Il contient notamment des informations sur ses différentes campagnes visant à promouvoir sa proposition de loi et, de manière plus générale, à défendre les intérêts des personnes les plus pauvres. Il informe aussi ses visiteurs sur l'actualité reliée à la lutte contre la pauvreté.

B.A.



Corrigez : Au nom des travailleuses et travailleurs québécois, le président de la CSN, Marc Laviolette, a présenté ses sympathies aux familles qui ont perdu des êtres chers dans la tragédie qui a secoué l'est des États-Unis.

Réponse : On peut certainement ressentir de la sympathie pour le peuple américain devant une telle épreuve mais on ne peut lui offrir que nos condoléances puisque, employé dans ce sens, le mot sympathies est un anglicisme.

Corrigez : En cœur, les pays membres de l'O.T.A.N., dont fait partie le Canada, ont interprété l'agression comme un acte de guerre envers l'Occident et ont promis de riposter. Toute la planète espère aujourd'hui que la réplique qu'offriront les États-Unis et leurs alliés répondra à des impératifs rationnels et que les dirigeants n'écouteront pas que leur cœur face à ces attentats ignobles.

Réponse : cœur, OTAN, cœur
Cœur et cœur sont des homophones à ne pas confondre. Un cœur est composé de plusieurs voix qui chantent en harmonie, à l'unisson, d'où l'expression « en cœur ».

Les sigles et acronymes s'écrivent en majuscule, ne prennent jamais de point abrégatif, ni trait d'union, ni accent, et ne prennent jamais la marque du pluriel. Certains acronymes, c'est-à-dire des sigles qui peuvent se lire comme un mot lorsque couramment utilisés, doivent être traités comme des noms. C'est le cas, par exemple, des cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel) ou du Bénélux (Belgique, Netherlands, Luxembourg).

Doit-on utiliser la majuscule ?

Au lendemain du terrible attentat qui a secoué le peuple américain et le monde entier, dont on attribue la responsabilité à un rabe usulman maintenant installé en Afghanistan, il convient de ne pas condamner en bloc tout le monde islamique. Tous les usulmans ne sont pas rabes, pas plus que les rabes tous usulmans. Les ndonésiens ne sont pas rabes et forment pourtant la plus grande nation musulmane du monde.

Les fghans ne sont pas non plus rabes, bien que plusieurs rabes se soient installés en terre fghane. Dans plusieurs pays fricains, l' slam côtoie en harmonie les glises catholiques. Bref, l' slam, comme le hristianisme, est une religion qui transcende les frontières de la couleur de peau. De toute façon, qui lira le oran ou la ible verra que ni l' slam ni le hristianisme ne prônent les horreurs qu'on a perpétrées au nom de leurs aintes critures.

Réponses : a, A, m, m, a, A, m, l, a, A, a, A, a, a, i, é, i, c, C, B, i, c, s, É.

Jean-Pierre Larche



Plus de 5000 travailleuses et travailleurs ont fait leur entrée à la CSN depuis l'été dernier. Agents de libération conditionnelle et de programmes, employé-es des Centres jeunesse de Montréal, personnel d'entrepôt, travailleuses et travailleurs de la sylviculture, etc. : ils se sont tous tournés vers la CSN pour les représenter. La centrale syndicale regroupe donc plus de 2600 syndicats représentant près de 270 000 travailleuses et travailleurs.

Centres jeunesse de Montréal

Dorénavant, les 3000 employé-es des Centres jeunesse de Montréal seront regroupés au sein d'un seul et même syndicat, affilié à la CSN. Dans une décision rendue le 21 août, le juge Robert Burns a confirmé les conclusions du commissaire du travail, qui accordait au Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Centres jeunesse de Montréal (STTCJM-CSN) les accréditations pour représenter l'ensemble du personnel syndiqué. Ce qui met fin à une longue démarche juridique entreprise à la suite de la période de changement d'allégeance syndicale de 1997 dans le secteur public. Les employés avaient alors projeté de créer un seul syndicat unissant les trois accréditations. Formés en 1993, les Centres jeunesse de Montréal ont regroupé à l'origine des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté et un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse. En 1996, deux autres centres se sont ajoutés au réseau.

Leros-Vac et Safety-Kleen

Spécialisés dans le nettoyage industriel et le transport de matières dangereuses, une trentaine de travailleuses et de travailleurs de Leros-Vac, de Bromptonville, en Estrie et de Safety-Kleen, à Boucherville, ont fait appel à la CSN cet été. Les deux groupes deviennent ainsi les neuvième et

dixième à rejoindre le Syndicat national des travailleuses et des travailleurs de l'environnement (SNTTE-CSN).

Deux entrepôts Provigo

Quelque 400 travailleuses et travailleurs de deux entrepôts Provigo de Boucherville et de Saint-Laurent ont rallié les rangs de la CSN, le 1^{er} septembre. Après 30 ans, ils ont quitté la section locale 501 des TUAC de la FTQ.

Un Métro à Limoilou

Le marché d'alimentation Métro Jos Simard a pignon sur rue dans le quartier Limoilou, à Québec, depuis une soixantaine d'années. Les 40 salarié-es de cette véritable institution familiale viennent de se donner un premier syndicat. Et c'est la CSN qu'ils ont choisie!

Entrepôt Jean-Coutu

On trouve de tout à la pharmacie Jean-Coutu... même un ami, selon la formule publicitaire de la chaîne. Mais aujourd'hui, c'est au tour de la CSN de compter 400 ami-es de plus. Le 3 août, les quelque 400 employé-es de l'entrepôt de la pharmacie Jean-Coutu, situé rue Bériault à Longueuil, ont fait leur entrée à la CSN. Jusque-là, ils étaient représentés par la section locale 501 des TUAC de la FTQ.

Météomédia

Lorsque vous syntonisez Météomédia, c'est une présentatrice ou un présentateur membre de la CSN qui vous informe dé-

sormais du temps qu'il fera. Le 26 juin, les 120 travailleuses et travailleurs des studios montréalais de Météomédia ont adhéré à la CSN. La station spécialisée est en ondes depuis 13 ans.

Télé-Université

Les 125 tutrices et tuteurs de la Télé-Université se sont aussi tournés vers la CSN, à la fin du mois de juin, pour négocier leurs conditions de travail et de vie. Ils ont ainsi mis fin à leur affiliation avec la section locale 3594 du SCFP de la FTQ.

Résidence

Saint-Hyacinthe

Les 35 employé-es de la Résidence Saint-Hyacinthe ont aussi joint les rangs de la CSN.

Intermag

Les 27 salarié-es de Technologies Intermag, de Sainte-Foy, en banlieue de Québec, ont eux aussi fondé un syndicat CSN.

Colabor

À l'emploi de l'entrepôt de produits alimentaires Colabor à Longueuil, les 80 travailleuses et travailleurs se sont aussi donné un syndicat CSN.

Ils sont des nôtres

Les syndicats CSN suivants ont été accrédités : Transport Bergeron A. & Fils dans le Nord-Ouest québécois, cafétéria du cégep Rosemont (Chartwells/Compass) et l'hippodrome de Montréal.

Michel Crête

Le Clair Matin : enfin l'aurore !

En grève depuis le 20 mars dernier, les 23 employé-es de la résidence pour personnes âgées Le Clair Matin, à Longueuil, sont retournés au travail le 30 juin. Deux jours auparavant, ils avaient voté à 80 pour cent en faveur d'une recommandation de règlement déposée par la conciliatrice Lise Lavallée du ministère du Travail. En plus d'augmentations de salaire totalisant 13 pour cent, les syndiqués réussissent à protéger leur emploi contre la sous-traitance, enjeu majeur du conflit. De plus, leur tout nouveau contrat de travail prévoit la création d'un Comité de relations de travail et contient d'autres avantages. Échue depuis juillet 1998, la convention collective se terminera en juillet 2004. Après avoir été membres d'une

autre organisation syndicale, ces travailleuses et travailleurs ont adhéré à la CSN. Leur syndicat est accrédité depuis octobre 1999.

M.C.

Grantech

Retour au travail la tête haute



Le 9 juillet dernier, après trois mois de grève, les 17 membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'usine Grantech-CSN à Contrecoeur retournaient au travail. En plus de la reconnaissance de l'ancienneté, les membres du syndicat ont obtenu une augmentation de salaire de 1,15 \$ échelonnée sur les trois prochaines années. Les membres du syndicat sont entrés au travail la tête haute !

P.D.

Pensez-y maintenant !

Octobre est le mois de la planification financière. Convaincue qu'il est important d'inciter les travailleuses et travailleurs à penser dès maintenant à leur retraite, la CSN a préparé un dépliant expliquant les économies qu'il faut réaliser et suggérant quelques moyens pour ce faire.

Par ailleurs, au cours d'octobre, des représentants de la Régie des rentes du Québec donneront de l'information lors de rencontres et de conférences :

- à Rimouski, les 11, 12 et 13 octobre, au Carrefour Rimouski, 419, boul. Jessop ;
- à Salaberry-de-Valleyfield, les 18, 19 et 20 octobre, au Centre Valleyfield, 50, rue Dufferin ;
- à Rouyn-Noranda, les 25, 26 et 27 octobre,

Une retraite heureuse

Il faut y voir
... dès maintenant !



aux Promenades du cuivre, 100 du Terminus ouest ;
- à Saint-Georges de Beauce, les 2, 3 et 4 novembre, au Centre sportif Lacroix-Dutil dans le cadre du Salon Info-services.

Pour information supplémentaire :
1 888 698-6788,
www.rrq.gouv.qc.ca

Enfants malmenés

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) lançait il y a dix ans à Manille un appel pour que « nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », selon l'article 37 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant. Sur son site internet, l'OMCT précise qu'elle a, depuis cinq ans, ouvert environ 2300 dossiers touchant des enfants victimes de tortures, enlevés, disparus ou arrêtés arbitrairement. C'est là un volet des sujets à l'ordre du jour de la conférence qui doit se tenir du 27 novembre au 2 décembre à Tampere en Finlande, à l'invitation de l'OMCT et d'une coalition pour le bien-être des enfants.

Entre-temps il serait excessif d'affirmer que rien ne bouge. L'Unicef vient de compléter au Soudan le rapatriement dans leurs villages de 3500 « vétérans » dont certains ont à peine 10 ans. Depuis février ces jeunes membres de l'Armée de libération du sud Soudan (SPLA)



bénéficiaient d'un programme d'alphabétisation. Très souvent toutefois les matériaux scolaires étaient rudimentaires, les enseignants pas toujours à la hauteur. Mais ces jeunes ont une chance de réhabilitation.

À Tampere, les délégués comptent sur la naissance d'un mécanisme onusien pour assurer le redressement de sévices trop souvent impunis.

Prudence ou cynisme ?

L'horreur du génocide rwandais est connue. Au printemps de 1994, on dénombre près d'un million de victimes. Dans son numéro de septembre, *The Atlantic Monthly* revient sur les raisons invoquées par Washington pour éviter le mot génocide dans ses prises de position. La re-

connaissance d'un génocide entraîne en effet, en droit international, l'obligation d'intervenir. Or, les Américains avaient été horrifiés, quelques mois plus tôt, par l'assassinat de GI's en Somalie. L'article *Bystanders to Genocide* aide à comprendre pourquoi un détachement de l'armée US n'a atterri à Kigali que le 31 juillet 1994, soit 14 jours après l'annonce officielle de la fin de la guerre.

Signaux d'alarme et dénonciations se multipliaient lors de ces massacres dont Washington connaissait les principaux responsables. Une conseillère du Département d'État a même sermonné plusieurs fois au téléphone le chef d'état-major Augustin Buzimungu, mais Washington a surtout manœuvré pour affaiblir l'appareil d'intervention de l'ONU. Cette attitude de l'administration Clinton confine au cynisme et trouve son alibi dans la panique du Congrès face à d'éventuelles pertes de vie américaines au Rwanda.

Clément Trudel



La facade de l'auberge

L'Autre jardin : à l'enseigne de la solidarité internationale

Pierre Dubois

Pour se doter d'un financement autonome, Carrefour Tiers-Monde a inauguré en juin 2000 L'Autre jardin, une auberge de 28 chambres située à cinq minutes des bureaux de la CSN à Québec. Carrefour Tiers-Monde est un organisme de cette ville qui compte plus de 30 années en sensibilisation et en éducation à la solidarité internationale.

Il s'est lancé dans cette aventure après que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) lui eut coupé les vivres en 1995. « *L'Autre jardin* résulte donc d'un rêve qui pourrait permettre à Carrefour Tiers-Monde de

Une histoire de partenariat

« La Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs de Québec a soutenu la démarche

de Carrefour Tiers-Monde » rappelle Odette Dallaire, coordonnatrice des services aux entreprises. Outre la Caisse et Carrefour Tiers-Monde, l'ou-

verture de l'auberge résulte d'un partenariat entre Carrefour Tiers-Monde, le CLD Québec-Vanier, la Ville de Québec, le Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec, le Comité régional de l'économie sociale, l'archevêché de Québec et les communautés religieuses.



Émilia Castro, présidente du conseil d'administration de Carrefour Tiers-Monde et vice-présidente du CCQCA-CSN.

ne plus dépendre des subventions gouvernementales», explique Émilia Castro, présidente du conseil d'administration de Carrefour Tiers-Monde et vice-présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches.

L'Autre Jardin,

une auberge trois étoiles qui offre gîte et déjeuner, propose dans un décor chaleureux, en plein centre-ville de Québec, l'atmosphère d'une auberge de campagne. On y boit aussi du café équitable, c'est-à-dire produit par les paysans des pays du sud qui reçoivent un revenu plus juste de sa commercialisation. L'auberge procure de l'emploi à 10 personnes.



Les chambres, douillettes, offrent un espace de travail adéquat.

Un geste de solidarité

Lors du Sommet des peuples, en marge du Sommet des Amériques d'avril 2001, le Comité de coordination de l'Alliance sociale continentale et plusieurs membres du comité exécutif de la CSN ont séjourné à *L'Autre jardin*. « La CSN donne son appui à l'économie sociale et solidaire, explique Marc Laviolette, président de la CSN. J'invite les salarié-es et les élu-es du mouvement à encourager *L'Autre jardin*. »

➔ *L'Autre jardin* est situé au 365, boul. Charest Est, à Québec. Pour une visite virtuelle, tapez le www.autrejardin.com